



**Appel à manifestation d'intérêt
« Prévention et lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes »**

Cahier des charges

SOMMAIRE

1. Contexte	3
1)Présentation de la DAT.....	3
2)Objectifs de l'AMI.....	4
3)Périmètre géographique	4
4)Le financement des projets.....	4
2. Critères d'éligibilité à l'AMI	6
1)Les critères de recevabilité.....	6
2)Critères préalables à l'examen des projets	6
3)Critères de sélection.....	6
4)Engagement des candidats retenus	6
3. Modalités de réponse à l'AMI	6
1)La fiche-projet de candidature	6
2)Modalités pratiques	7
3)Contacts	7
4)Procédure et calendrier.....	7
ANNEXE 1 : Dossier de candidature	9
ANNEXE 2 : Synthèse des pistes d'action prioritaires.....	14

1. Contexte

1) Présentation de la DAT

La ville de la Seyne sur Mer, par l'intermédiaire de la Métropole Toulon Provence Méditerranée qui est chargé de l'animation de la démarche sur le territoire, souhaite accompagner le développement de projets ayant un impact fort en matière de prévention et de lutte contre la pauvreté des jeunes du territoire. Dans ce cadre, elle expérimente depuis 2024 et avec le soutien méthodologique de l'Institut Break Poverty, **une démarche innovante visant à engager les entreprises du territoire dans une dynamique de mécénat social pour soutenir les projets associatifs : « la Dotation d'Action Territoriale » (DAT).**

Créée par plusieurs chefs d'entreprise dont Denis Metzger, son Président, l'Institut Break Poverty (IBP) identifie et soutient des solutions innovantes visant à **prévenir la pauvreté et rompre le déterminisme social** auprès des jeunes les plus vulnérables. IBP a ainsi choisi d'agir sur les racines de la pauvreté pour mieux la combattre. Les axes d'intervention sont les suivants :

- **Le soutien à l'enfance et à la parentalité** : favoriser l'éveil de chaque enfant dès le plus jeune âge via le développement de lieux d'accueil dans les quartiers prioritaires, la mise en place d'ateliers de développement de l'éveil et du langage, etc.
- **La prévention de la démobilité scolaire** : offrir l'accompagnement nécessaire à chaque jeune grandissant dans un milieu défavorisé, pour lui donner les moyens de réussir dans sa scolarité.
- **L'insertion professionnelle des jeunes** : permettre aux jeunes issus de milieux défavorisés de se familiariser avec le monde de l'entreprise et d'élaborer un projet professionnel via du mentorat, des ateliers de formation, de la mise en réseau, etc.

Le moyen d'action privilégié de l'institut est la mobilisation collective des acteurs à l'échelle locale : ainsi, il impulse des **alliances territoriales** entre entreprises, pouvoirs publics et associations, au service de la prévention de la pauvreté. La « Dotation d'Action Territoriale » (DAT) en est une illustration : elle mobilise les entreprises locales pour contribuer au financement de projets associatifs à fort impact de leur territoire, aux côtés de la collectivité, sur une durée de trois années au minimum.

Les objectifs sont de plusieurs ordres :

- **Encourager le mécénat social** des entreprises en proposant un dispositif « clé en main » qui facilite leur engagement
- **Faire changer d'échelle et/ou renforcer qualitativement les projets associatifs les plus pertinents du territoire** sur les thématiques de soutien à l'enfance/parentalité, de lutte contre le décrochage scolaire et d'insertion professionnelle des jeunes, afin d'accompagner plus de bénéficiaires, et/ou de mieux les accompagner
- **Contribuer au développement et à la professionnalisation des acteurs associatifs** grâce à de nouveaux partenariats et à la diversification de leurs sources de financement

Intégrée à la **Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté**, puis au **Pacte des Solidarités**, au titre de l'implication des entreprises sur ces questions, la DAT se déploie aujourd'hui dans une quarantaine de territoires en France. Plus d'infos sur www.dat-france.org

2) Objectifs de l'AMI

La DAT de la Seyne sur Mer doit permettre de soutenir le changement d'échelle et/ou le renforcement qualitatif de projets à fort impact sur les problématiques suivantes :

- le soutien à l'enfance et à la parentalité
- la prévention et la lutte contre décrochage scolaire
- l'accès au premier emploi et l'insertion professionnelle des jeunes qui en sont les plus éloignés

Les candidatures doivent en particulier **porter sur un ou plusieurs axes prioritaires suivants** :

- **Le soutien à l'enfance et à la parentalité :**
 - Favoriser l'éveil de chaque enfant dès le plus jeune âge via la mise en place d'ateliers de développement de l'éveil et du langage, des ateliers autour de la parentalité afin d'accompagner les familles les plus fragilisées à l'éveil des enfants et leur redonner confiance en leur compétences parentales, etc.
- **La prévention et la lutte contre la démobilisation scolaire :**
 - Offrir l'accompagnement nécessaire à chaque jeune grandissant dans un milieu désavantagé, pour lui donner les moyens de réussir dans sa scolarité.
- **L'accès au premier emploi et l'insertion professionnelle des jeunes qui en sont les plus éloignés :**
 - Permettre aux jeunes une meilleure familiarisation avec le monde de l'entreprise et d'élaborer un projet professionnel via du mentorat, tutorat, des ateliers de formation, de la mise en réseau, etc.

Un intérêt particulier sera porté :

- *aux structures qui favorisent le travail en parcours bénéficiaire,*
- *aux actions de proximité, au plus proche des familles et jeunes défavorisés,*
- *aux actions de renforcement les dispositifs existants,*
- *aux actions d'aller-vers, de mise en visibilité des dispositifs existants,*
- *aux réponses en consortium,*

3) Périmètre géographique

Les structures peuvent être déjà implantées, ou non, sur le territoire de la Métropole Toulon Provence Méditerranée cependant, les candidatures émanant d'associations déjà implantées localement seront privilégiées.

Les projets doivent cibler des publics résidant à la Seyne sur Mer.

4) Le financement des projets

Le présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) doit permettre de pré-sélectionner les candidatures en vue d'être présentées par la suite aux entreprises locales dans le cadre d'une démarche de levée de fonds.

Les candidatures pré-sélectionnées dans le cadre du présent AMI seront bénéficiaires d'une campagne de levée de fonds opérée par la Métropole Toulon Provence Méditerranée auprès des entreprises implantées localement à la Seyne sur Mer avec l'appui de Break Poverty.

Le principe et la hauteur de la contribution financière aux projets candidats relèvent du choix libre des entreprises. Par conséquent, la pré-sélection réalisée dans le cadre du présent AMI ne garantit aucunement à ce stade un soutien financier.

2. Critères d'éligibilité à l'AMI

1) Les critères de recevabilité

L'AMI est ouvert à toute structure éligible au mécénat d'entreprise conformément à la loi, à savoir les organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social et de santé, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises.

2) Critères préalables à l'examen des projets

- 1 - Complétude des dossiers ;
- 2 - Réception des dossiers dans les délais impartis et sous forme dématérialisée.

3) Critères de sélection

Les **4 critères suivants** seront utilisés pour évaluer les projets :

- **Pertinence** du projet (par rapport aux besoins prioritaires mis en avant dans le cadre de la phase de diagnostic de la DAT)
- **Impact avéré** du projet (capacité du porteur à prouver les effets positifs de son action sur les bénéficiaires ciblés)
- **Capacité de changement d'échelle et/ou de renforcement qualitatif** de l'action
- **Complémentarité** par rapport à l'existant

Les candidats au présent AMI seront invités à apporter tous les éléments complémentaires nécessaires à l'instruction de leur dossier.

4) Engagement des candidats retenus

Les candidats retenus dans le cadre du présent AMI s'engagent dans une démarche de démocratisation du mécénat social d'entreprise et de contribution au changement systémique.

Une phase de dialogue et d'échange entre la Métropole Toulon Provence Méditerranée, la ville de la Seyne sur Mer et Break Poverty sera engagée pour pouvoir, entre autres et au besoin :

- affiner le projet en fonction de l'évolution des besoins du territoire,
- travailler avec les autres porteurs de projet sélectionnés,
- préparer et soutenir la phase de levée de fonds.

3. Modalités de réponse à l'AMI

1) La fiche-projet de candidature

La candidature à l'AMI requiert la complétude et le dépôt d'un dossier de candidature présentant l'organisation et un ou plusieurs projets spécifiques, répondant aux axes prioritaires tels que

mentionnés de manière synthétique en annexe 2. A titre d'information, le rapport complet de diagnostic est consultable sur demande.

Fiche projet de candidature et pièces supplémentaires :

Afin de répondre à l'appel à projets, il convient, pour toute structure, d'utiliser le **dossier de candidature disponible en annexe 1** et sur le site <https://metropoletpm.fr> rubrique solidarité, insertion.

Le dossier de candidature est composé d'une **partie générale de présentation de la structure** et d'une **partie spécifique propre au projet**.

Dans le cas de dépôt de plusieurs projets, il convient de retourner :

- Une seule fiche projet « partie générale » pour l'ensemble des actions,
- Un exemplaire de la « partie propre au projet » pour chacune des actions proposées.

Les porteurs de projets pourront s'associer et proposer une réponse commune.

La structure porteuse adjointra en outre, à l'appui de son projet, les documents listés ci-dessous :

- Le **dernier rapport d'activité de l'association** tel qu'approuvé par le conseil d'administration ;
- Tout **document présentant le projet présenté** s'il s'agit d'une poursuite ou approfondissement (plaquette, bilan...).

2) Modalités pratiques

Les fiches projet de candidature dûment complétées devront être transmises à Nawel LLAS, chargée de mission insertion, emploi avant **le 15/01/2026 minuit, date de clôture de l'appel à manifestation d'intérêt**.

Les fiches projet de candidatures seront déposées sous format papier à l'adresse de la Métropole TPM, Bat Hélianthe- 5^{ème} étage, Direction Habitat, Solidarité, service Cohésion Sociale et territoriale (en précisant réponse à l'AMI Break Poverty) ou sous format **dématérialisé via l'adresse suivante** : nawel.llas@metropoletpm.fr

Les dossiers feront l'objet d'un examen technique. La Métropole TPM se réserve la possibilité de demander des précisions aux opérateurs et/ou toute pièce complémentaire utile à l'analyse du projet.

Les projets seront **classés au regard des critères** énoncés ci-dessus. Ces projets seront **retenus après validation du Comité de Pilotage**, organe de gouvernance de la démarche DAT, composé de représentants de la Ville de la Seyne sur mer (élus et techniciens), de l'Etat, de la Métropole TPM, de l'Education Nationale, de la CAF et de l'Institut Break Poverty.

3) Contacts

Vous pouvez demander des précisions et poser vos questions sur cet appel à manifestation d'intérêt sur la boîte de messagerie de : Nawel LLAS– Chargée de Mission: nawel.llas@metropoletpm.fr

4) Procédure et calendrier

L'AMI est ouvert du 17 /11/2025 au 15/01/2026 minuit.

La sélection sera réalisée entre février 2026 et mars 2026. Les organisations candidates pourront être invitées à apporter des précisions quant à certains aspects de leur dossier de candidature en amont de la décision de sélection.

La campagne de levée de fonds auprès des entreprises sera réalisée entre avril et novembre 2026

Les projets pourront ainsi, en fonction de leurs financements, démarrer à partir de septembre 2027.

ANNEXE 1 : Dossier de candidature

Dossier de candidature à renseigner pour soumettre un projet dans le cadre de la Dotation d'Action Territoriale

NOM DE L'ASSOCIATION :
NOM DU PROJET :

1°) Informations générales sur l'association et le projet porté

Mission de l'association : *veuillez décrire ici le besoin social auquel répond l'association et plus particulièrement celui du projet présenté si pertinent*

A compléter

Exemple : L'association vise l'éveil culturel des jeunes en proposant un mode de garde complet mêlant accueil, soutien scolaire et activités autour de la pratique artistique pour les 6-11 ans via des tarifs adaptés aux revenus des personnes.

Activité : *veuillez décrire ici plus concrètement les actions mises en place pour mener à bien votre mission, et plus particulièrement celles du projet présenté si pertinent*

A compléter

Exemple : En pratique, les employés vont chercher les enfants après l'école, organisent un goûter partagé, les aident à faire leurs devoirs pendant 30 minutes puis organisent un atelier artistique qui dure de 45 minutes à 1 heure. Les intervenants sont toujours un artiste professionnel accompagné par un animateur de l'association qui assure la pédagogie. La fin de l'atelier artistique se fait vers 18h30 mais les enfants peuvent être gardés jusqu'à 19h30.

Public visé : veuillez décrire le public et préciser, si pertinent, ses caractéristiques : le genre, les tranches d'âge, les spécificités liées à une problématique (NEET, handicap éventuel, etc.), le territoire (jeunes de QPV ou d'un quartier particulier)

A compléter

Exemple : Le public visé est constitué d'enfants de 6 à 11 ans. Le projet est mis en place à Bellevue, QPV le plus peuplé de Nantes mais les bénéficiaires viennent de milieux assez mixtes. On peut noter tout de même qu'en cas de liste d'attente la priorité est donnée aux enfants de parents en difficulté et que 85% des familles appartiennent aux deux déciles les plus bas de la grille de tarif de l'association.

- 29% des familles ont un revenu de moins de 2 000 euros (ce pourcentage est assez hétérogène suivant les horaires d'accueil – jusqu'à 78% les soirs après l'école et 17% pendant les vacances)
- 34% des familles vivent sous le seuil de pauvreté (soit moins de 1 026 euros par mois)
- 20% des enfants vivent dans des foyers monoparentaux

Impact actuel sur le territoire : veuillez résumer vos principaux indicateurs de réalisation et de résultat actuellement sur votre activité et plus particulièrement sur le territoire en question

A compléter

Exemple : Au global, en France, le réseau de l'association touche 2 000 bénéficiaires et a pu mener une mesure d'impact dont les principaux résultats sont les suivants :

Quelques éléments d'impact intéressants sur les enfants :

- Créativité et ouverture culturelle : 86% des parents estiment que l'association permet à leur enfant de développer son imagination et le rend plus créatif
- Confiance en eux, autonomie : 86% des parents estiment que leur enfant a plus confiance en lui ; 78% estiment que leur enfant a une meilleure ouverture sur l'art et la culture
- Empathie et capacité à vivre ensemble : 91% affirment que leur enfant développe plus d'échanges avec les enfants de milieux différents de leur cadre de vie habituel ; 72% qu'ils développent son empathie et ses aptitudes à vivre ensemble grâce à l'association

Quelques éléments d'impact sur les parents :

- Diminution du stress et relation plus sereine : 98% gagnent en sérénité et 92% gèrent mieux leur temps ; 89% ont le sentiment de montrer de l'intérêt pour leur enfant en adhérant à l'association ; 86% déclarent mieux gérer leur vie professionnelle

- Soutien à la qualité de la relation : 72% ont plus de dialogue avec leur enfant ; 70% favorisent des activités en dehors de la maison ; 69% trouvent des idées de sortie culturelle à faire en famille grâce à l'association ; 67% voient leur stress lié aux devoirs diminuer grâce au suivi organisé par l'association

A Nantes, l'association touche actuellement 150 bénéficiaires.

Budget actuel et ressources humaines : *veuillez indiquer de manière sommaire le budget et les moyens humains de votre association.*

A compléter

Exemple : Le budget du réseau national de l'association est de 600 000 €. Le budget de l'antenne locale est de 189 000 €. Le détail du budget porte sur l'antenne locale nantaise.

La répartition du budget de l'association à Nantes est la suivante :

- Charges de personnel : 112 000 €
- Loyer et charges : 35 000 €
- Achat d'équipement : 30 000 €
- Autres charges : 12 000 €

L'association est financée de la manière suivante :

- 50 000 € de ressources propres (e.g. cotisations des parents)
- 95 000 € de subventions publiques
- 8 000 € de subventions d'investissement et mécénat
- 36 000 € d'aides à l'embauche

Aujourd'hui l'association a 7 salariés (~5,25 ETP), 39 artistes intervenants extérieurs et 0 bénévole.

2) Informations spécifiques sur le projet proposé dans le cadre de la DAT

Objectif DAT : *veuillez décrire ce que vous souhaitez mettre en place avec un financement supplémentaire (ex. diversifier les activités, élargir le temps d'accueil, proposer les activités à un public spécifique, développer le suivi et l'évaluation d'impact, augmenter le nombre de bénéficiaires, etc.). Dans la mesure du possible, des objectifs chiffrés seront appréciés.*

A compléter

Exemple :

- Accueillir 100 enfants de plus sur cette antenne
- Mener des actions spécifiques à destination des résidents des QPV afin d'augmenter le pourcentage d'enfants accueillis issus de ces quartiers
- Recruter un encadrant pédagogique pour le nombre d'ateliers supplémentaires
- Entreprendre un projet de réaménagement des locaux et du jardin

Impact visé via le projet DAT : veuillez résumer vos principaux objectifs d'impact sur trois ans à travers le projet DAT

A compléter

Exemple : Objectif de passer de 150 bénéficiaires accueillis par an à 250 via une montée en gamme progressive :

- 2019 : 150 bénéficiaires accueillis
- 2020 : 200 bénéficiaires accueillis
- 2021 : 250 bénéficiaires accueillis
- En outre, deux autres objectifs sont fixés :
 - Accentuer la régularité de la fréquentation des enfants (passer d'un taux de fréquentation régulière de 40 à 50%)
 - Augmenter le pourcentage d'enfants bénéficiaires issus de QPV (passer d'un taux d'enfants issus de QPV de 25 à 55%)

Budget DAT : veuillez décrire vos (1) principaux postes de dépenses ; (2) principales ressources pour financer le projet ; (3) le montant des financements demandés dans le cadre de la DAT dans les 3 ans à venir

A compléter

Exemple :

1. Le budget total présenté s'élève à 50 000€ de dépenses supplémentaires sur trois ans, dont 5 000€ sur 2019, 15 000€ 2020 et 30 000€ 2021 détaillés comme l'exemple qui suit :
 - En 2019, les efforts seront concentrés sur les actions de sensibilisation à mener au sein des quartiers prioritaires : 5 000€
 - En 2020, l'accueil progressif de nouveaux bénéficiaires nécessitera notamment :
 - 1 **salarié à 0,5 ETP** (Emploi Temps Plein) au moins à partir de septembre afin de pouvoir piloter et développer l'activité : 13 000€ ;
 - le **financement de travaux d'aménagement du local** qui vont permettre d'accueillir les bénéficiaires supplémentaires : 2 000€ ;
 - En 2021, la pleine activité de l'antenne nécessitera notamment :
 - 1 **salarié à 0,75 ETP** : 20 000€ ;
 - l'**achat** d'un mini-bus qui permettra d'élargir notre prisme à des enfants de quartiers plus isolés : 10 000€ ;
2. Pour financer ses dépenses, l'association compte faire appel aux financements suivants :
 - En 2019 : 2 000€ de DAT/ 3 000€ issus de subventions publiques
 - En 2020 : 10 000€ de DAT/ 5 000€ issus de subventions publiques
 - En 2021 : 20 000€ de DAT/ 10 000€ issus de subventions publiques
3. Au total, les financements demandés dans le cadre de la DAT s'élèvent à 32 000€.

Besoins en matière de mécénat de compétences : *veuillez décrire vos besoins éventuels en la matière (ex. parrainage de jeunes, coaching RH, participation à un jury de sélection) et préciser s'il s'agit d'un besoin ponctuel ou structurel*

A compléter

L'association peut avoir des besoins ponctuels concernant l'aide aux devoirs des enfants.

ANNEXE 2 : Synthèse des pistes d'action prioritaires

Trois axes d'interventions	Besoins identifiés	Pistes d'actions proposées
1- Petite enfance et soutien à la parentalité	• Parents rencontrant des difficultés éducatives avec leurs jeunes enfants (gestion des écrans, sommeil, alimentation...) • Parents ayant besoin d'un accompagnement dans l'apprentissage du français et pour soutenir la scolarité de leurs enfants	• Organiser des ateliers parents au sein des écoles structures d'accueils existants sur diverses thématiques (place du père, valorisation des talents, sport, etc.), en co-construction avec l'Éducation nationale, la Ville et les établissements • Renforcer les dispositifs de remise à niveau à visée professionnelle, avec une attention particulière pour les familles monoparentales
2- Prévenir la démobilitation scolaire	• Orientation souvent subie et manque de perspectives professionnelles chez les jeunes • Besoin de renforcer les liens entre collégiens et élèves du primaire	• Développer la découverte des métiers et secteurs d'activité dès le primaire • Mettre en place un accompagnement renforcé lors du passage en collège pour les élèves en situation de fragilité (tutorat par des collégiens plus âgés, ateliers confiance et estime de soi, partenariats associatifs) • Mobiliser les accueils jeunes/ados pour proposer soutien scolaire, ateliers métiers, sensibilisation au harcèlement, actions santé (ex : obésité)/estime de soi • Organiser des visites régulières d'entreprises locales pour élargir les perspectives • Développer le réseau de stages avec les associations locales • Favoriser les rencontres CM2/collégiens via du tutorat • Prévenir la démobilitation scolaire grâce à un accompagnement individualisé (s'appuyer sur les projets de raccrochage scolaire existants)

3- Favoriser l'accès au premier emploi	• Jeunes en souffrance psychologique, entraînant un manque de confiance et une auto- censure dans leur orientation • Conditions de vie précaires : ▪ Alimentation insuffisante ▪ Logement insalubre, difficultés d'accès ou de maintien dans le logement, • Jeunes sans réseau ni connaissance du monde du travail, limitant leurs ambitions professionnelles et leur projection hors les murs	• Développer des actions en faveur de la santé mentale • Travailler avec les clubs sportifs du territoire pour proposer des programmes favorisant la confiance en soi, la santé et l'insertion des jeunes démobilisés • S'appuyer sur des associations solidaires et dispositifs de paniers repas à prix réduits pour soutenir les étudiants et les jeunes en situation de précarité • S'appuyer sur des associations solidaires et d'insertion disposant de solutions d'hébergement ou menant des actions autour du logement, en lien avec les bailleurs sociaux du territoire, pour lever les freins liés à l'habitat et sécuriser le parcours vers l'emploi des jeunes sans solution de logement. • Proposer davantage d'immersions diversifiées pour confirmer les projets professionnels et accompagner les entreprises à former ou faire monter en compétences les jeunes sur les métiers choisis • Créer un nouveau modèle de parrainage entre association, entreprise et jeunes, incluant un suivi renforcé, assuré par les associations pour un accompagnement global des jeunes
--	--	--